



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Press Unit
Unité de la Presse

Press country profile Fiche pays pour la presse

Dernière mise à jour : juin 2023

Lettonie

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1997

Juge national : Mārtiņš Mits (3 septembre 2015-)

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Egils Levits (1995-2004), Ineta Ziemele (2005-2014)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 259 requêtes concernant la Lettonie en 2022, dont 251 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 8 arrêts (portant sur 8 requêtes), dont 5 qui ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2020	2021	2022
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	414	269	272
Requêtes communiquées au Gouvernement	21	23	17
Requêtes terminées :	240	269	259
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	224	261	243
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	5	5	7
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	1	0	1
- tranchées par un arrêt	10	3	8

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2023	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	400
Juge unique	35
Comité (3 Juges)	326
Chambre (7 Juges)	39
Grande Chambre (17 Juges)	0

La Lettonie et ...

Le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **643** agents.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Affaires marquantes, arrêts rendus

Grande Chambre

Savickis et autres c. Lettonie

09.06.2022

L'affaire portait sur les modalités de calcul des pensions de retraite versées en Lettonie aux « non-citoyens résidents permanents », lesquelles ne tenaient pas compte, contrairement à celles applicables aux citoyens lettons, des périodes de travail accumulées dans d'autres républiques soviétiques à l'époque de l'occupation de la Lettonie par l'URSS.

Non-violation de l'article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole n° 1

(Dans l'arrêt *Savickis et autres*, la Grande Chambre s'est écartée de sa jurisprudence antérieure *Andrejeva c. Lettonie*)

Jeronovičs c. Lettonie

05.07.2016

L'affaire concernait principalement le refus des autorités nationales de rouvrir la procédure pénale relative aux mauvais traitements subis par M. Jeronovičs, à la suite d'une déclaration unilatérale dans laquelle le Gouvernement avait reconnu, entre autres, une violation de l'article 3 la Convention.

Violation de l'article 3

Avotiņš c. Lettonie

23.05.2016

L'affaire concernant la condamnation du requérant par une juridiction chypriote au règlement d'une dette qu'il avait contractée auprès d'une société chypriote et l'ordre délivré par les juridictions lettones d'exécuter ladite décision de justice chypriote en Lettonie.

Non-violation de l'article 6 § 1

X. c. Lettonie (n° 27853/09)

26.11.2013

Procédure de retour d'une enfant en Australie, son pays d'origine qu'elle avait quitté à l'âge de trois ans et cinq mois avec sa mère, en application de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, et grief de la mère selon lequel la décision des

juridictions lettones ordonnant ce retour a violé son droit au respect de sa vie familiale au sens de l'article 8 de la Convention.

Violation de l'article 8

Slivenko c. Lettonie

09.10.2003

L'affaire concernait l'expulsion de la famille d'un ancien officier soviétique en application de l'accord interétatique russo-letton sur le retrait de l'armée russe du territoire letton.

Violation de l'article 8

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

Vistiņš et Perepjolkins c. Lettonie

25.10.2012¹

L'affaire concerne une expropriation de terrains, dans les années 1990, dans le cadre de l'agrandissement du Port autonome commercial de Riga. Cette expropriation reposait sur une loi spéciale dérogeant aux règles normales d'expropriation.

Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété)

Kononov c. Lettonie

17.05.2010

Le requérant, condamné pour crimes de guerre perpétrés pendant la Seconde Guerre Mondiale, alléguait en particulier que les actes qui lui étaient reprochés n'étaient pas constitutifs d'une infraction au regard du droit interne ou du droit international au moment où ils avaient été commis.

Non-violation de l'article 7 (pas de peine sans loi)

Ždanoka c. Lettonie

16.03.2006

La requérante, parlementaire européen, avait été déclarée inéligible pour les élections parlementaires nationales du fait de son ancienne appartenance au parti communiste, déclaré inconstitutionnel.

Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres)

¹ Dans la même affaire, le 25 mars 2014 la Cour a rendu son [arrêt](#) de Grande Chambre sur la question de la satisfaction équitable.

Affaires marquantes, arrêts rendus

Chambre

Affaires portant sur le droit à la vie (article 2)

[Jasinskis c. Lettonie](#)

21.12.2010

L'affaire concernait le manquement des autorités à fournir des soins médicaux à un homme sourd-muet présentant de graves lésions à la tête, décédé après plus de 14 heures de garde à vue.

[Violations de l'article 2 pour le décès en lui-même et pour l'absence d'enquête effective](#)

Affaires portant sur les conditions de détention (article 3 – interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

[Violation de l'article 3](#)

[Ābele c. Lettonie](#)

05.10.2017

Dans cette affaire, un détenu sourd et muet soutenait qu'il avait séjourné dans des cellules surpeuplées et que les autorités n'avaient tenu aucun compte de son handicap, cela conduisant à faire naître en lui un sentiment d'isolement.

[Čalovskis c. Lettonie](#)

24.07.2014

[Savičs c. Lettonie](#)

27.11.2012

[J.L. c. Lettonie \(n° 23893/06\)](#)

17.04.2012

C'est la première fois que la Cour souligne que les détenus ayant coopéré avec la police en dénonçant des infractions pénales sont particulièrement vulnérables et exposés à la violence en prison.

[Melnītis c. Lettonie](#)

28.02.2012

[Bazjaks c. Lettonie](#)

19.10.2010

[Jeronovics v. Latvia](#)

01.12.2009

[Kornakovs v. Latvia and Moisejevs v. Latvia](#)

15.06.2006

[Kadiķis c. Lettonie \(n° 2\)](#)

04.05.2006

Affaires relatives à la liberté et à la sûreté (article 5)

[Rimšēvičs c. Lettonie](#)

10.11.2022

L'affaire concernait l'arrestation de M. Rimšēvičs – un ancien gouverneur de la Banque centrale de Lettonie et ancien membre du Conseil des gouverneurs de la BCE – ainsi que sa détention, qui avait duré environ 46 heures, pour des faits de corruption liés à une banque lettone.

[Non-violation de l'article 5 § 1](#)

[Mihailovs c. Lettonie](#)

22.01.2013

L'affaire concernait un homme ayant été déclaré juridiquement incapable qui se plaignait d'avoir été placé en institut contre son gré pendant plus de dix ans sans possibilité de levée du placement.

[Violation de l'article 5 § 1](#) - séjour du requérant en institut de janvier 2002 à avril 2010 et [non-violation de l'article 5 § 1](#) concernant son séjour dans un autre institut depuis le 1er avril 2010.

[Violation de l'article 5 § 4 \(droit à un examen à bref délai par un juge de la régularité de la détention\)](#) en raison de l'impossibilité pour le requérant d'obtenir un examen de la régularité de son placement en institut de janvier 2002 à avril 2010 et [non-violation de l'article 5 § 4](#) pour la période commençant au 1^{er} avril 2010.

[Beiere c. Lettonie](#)

29.11.2011

Dans cette affaire, une femme estimait irrégulier son internement en établissement psychiatrique dans le cadre d'une procédure pénale dirigée contre elle, aux fins d'un examen de son état mental.

[Violation de l'article 5 § 1](#)

[Longa Yonkeu c. Lettonie](#)

15.11.2011

L'affaire concernait la détention d'un demandeur d'asile originaire du Cameroun.

[Violation de l'article 5 § 1](#) - en ce qui concerne la détention du requérant du 20 mai au 16 septembre 2009 et du 23 octobre au 2 novembre 2009 ainsi qu'en ce qui concerne l'allégation de détention arbitraire durant le transfert du requérant vers le Cameroun

[Non-violation de l'article 5 § 1](#) - en ce qui concerne la détention du requérant du 23 décembre 2008 au 20 mai 2009, du 16 septembre au 23 octobre 2009, et du 2 novembre 2009 au 9 janvier 2010

Svipsta c. Lettonie

09.03.2006

L'affaire concernait la durée et la légalité de la détention provisoire du requérant.

[Violation de l'article 5 § 1, 5 § 3 \(durée de la détention provisoire\) et 5 § 4 \(examen de la légalité de la détention\)](#)

[Non-violation de l'article 6 \(durée de procédure\)](#)

Affaires relatives à l'article 6

Droit à un procès équitable

Jemeljanovs c. Lettonie

06.10.2016

Plainte d'un homme accusé de meurtre selon laquelle il n'a pas bénéficié d'une assistance juridique dans le cadre de son procès en première instance.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 3 c\) \(droit à un procès équitable et droit à l'assistance d'un défenseur de son choix\)](#)

Baltinš c. Lettonie

08.01.2013

L'affaire concernait le grief du requérant selon lequel il avait été condamné pour une infraction à la législation sur les stupéfiants qu'un agent infiltré l'avait incité à commettre.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Requêtes irrecevables

Guravska c. Lettonie

10.09.2020

Dans cette requête la requérante se plaignait de la durée de la procédure civile qu'elle avait engagée dans un litige en matière de propriété.

[Requête déclarée irrecevable pour non-épuisement des voies de recours internes](#)

Vecbaštika et autres c. Lettonie

12.12.2019

Les requérants sont 19 personnes vivant dans la commune de Dunika qui s'opposaient à la construction d'installations d'électricité éolienne à proximité de leurs domiciles.

[Requêtes déclarées irrecevables](#)

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

Kalēja c. Lettonie

05.10.2017

L'affaire concernait une procédure pénale pour détournement de fonds. La requérante, une comptable, alléguait pour l'essentiel qu'elle avait été interrogée en tant que témoin, donc en l'absence d'un avocat, dans le cadre de cette procédure, bien avant d'être formellement inculpée.

[Violation de l'article 6 § 1 en raison de la durée totale excessive de la procédure, à savoir neuf ans et dix mois](#)

[Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 3 c\) \(droit à l'assistance d'un défenseur de son choix\)](#)

Présomption d'innocence

Kangers c. Lettonie

14.03.2019

Dans cette affaire, le requérant avait été déclaré coupable de récidive concernant l'infraction de conduite sans permis alors que son recours contre une première condamnation pour la même infraction était pendant.

[Violation de l'article 6 § 2](#)

Affaires relatives à la vie privée et familiale (article 8)

Jansons c. Lettonie

08.09.2022

L'affaire concernait le grief du requérant selon lequel celui-ci avait été contraint de quitter l'appartement où il vivait, dans un immeuble résidentiel de Riga, lorsque son droit d'y habiter avait été contesté.

[Violation de l'article 8](#)

[Violation de l'article 13 combiné avec l'article 8](#)

Dupate c. Lettonie

19.11.2020

L'affaire concernait des photographies de la requérante qui avaient été prises à son insu alors qu'elle quittait la maternité, et leur publication dans un article.

[Violation de l'article 8](#)

Meimanis c. Lettonie

21.07.2015

L'affaire concernait l'interception des communications téléphoniques du requérant alors qu'il avait été agent de la brigade de la criminalité économique de la police de Riga.

[Violation de l'article 8](#)

[Non-violation de l'article 13 \(droit à un recours effectif\)](#)

Elberte c. Lettonie

13.01.2015

L'affaire concernait le prélèvement de tissus sur le corps du défunt mari de M^{me} Elberte par des experts en médecine légale à l'insu et sans le consentement de celle-ci. En application d'un accord approuvé par l'État, ces prélèvements furent réalisés après l'autopsie et envoyés à une société pharmaceutique en Allemagne pour la création de bio-implants. M^{me} Elberte ne l'apprit que deux ans après le décès de son mari, lorsqu'une enquête pénale fut ouverte en Lettonie sur des allégations relatives à des prélèvements de tissus et d'organes réalisés illégalement sur des cadavres et à grande échelle. Toutefois, les autorités lettonnes n'établirent finalement pas l'existence d'éléments constitutifs d'une infraction.

[Violation de l'article 8](#)

[Violation de l'article 3 \(interdiction des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

Petrova c. Lettonie

24.06.2014

L'affaire porte sur le grief de M^{me} Petrova selon lequel un hôpital public a, sans son consentement, prélevé les organes de son fils à des fins de transplantation après le décès de son fils qui avait succombé à ses blessures suite à un accident de la route.

[Violation de l'article 8](#)

Affaires relatives à la liberté d'expression (article 10)

Rungainis c. Lettonie

14.06.2018

Dans cette affaire, M. Rungainis se plaignait d'une décision de justice concluant qu'il avait diffamé un homme d'affaires devenu homme politique dans des interviews devant les médias nationaux.

[Non-violation de l'article 10](#)

Petropavlovskis c. Lettonie

13.01.2015

Dans cette affaire, un militant politique alléguait que le refus opposé à sa demande de naturalisation visait à le sanctionner pour ses opinions sur la réforme de l'éducation en Lettonie.

[La cour conclut à l'inapplicabilité des articles 10 \(liberté d'expression\), 11 \(liberté d'association\) et 13 \(droit à un recours effectif\) de la Convention ainsi qu'à l'absence de grief défendable au regard de la Convention.](#)

Nagla c. Lettonie

16.07.2013

L'affaire concernait la perquisition par la police du domicile d'une journaliste connue de la télévision et la saisie de dispositifs de stockage de données.

[Violation de l'article 10](#)

A/S Diena et Ozoliņš c. Lettonie

12.07.2007

Condamnation pour diffamation d'un journaliste et d'un organe de presse ayant mis en cause l'intégrité du ministre de l'économie lors de la privatisation d'une grande société lettone.

[Violation de l'article 10](#)

Liberté de réunion et d'association (Article 11)

Straume v. Latvia

02.06.2022

L'affaire concernait le traitement infligé par son employeur à la requérante et, finalement, son licenciement pour des déclarations faites au sujet de la sécurité au nom du syndicat dans une lettre adressée aux agents de l'État qui exerçaient la tutelle de l'entreprise publique qui l'employait.

[Violation de l'article 11](#)

Violation de l'article 6 (droit à un procès équitable).

**Affaires relatives à la discrimination
(article 14)**

Ēcis c. Lettonie

10.01.2019

L'affaire concernait un détenu qui se plaignait de ne pas avoir été autorisé à assister aux funérailles de son père en application d'une loi sur les régimes carcéraux qui opérait selon lui une discrimination en faveur des femmes.

Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

**Affaires relatives
à la protection de la propriété
(article 1 du Protocole n° 1)**

SIA AKKA/LAA c. Lettonie (n° 562/05)

12.07.2016

Grief relatif à la restriction des droits de propriété intellectuelle d'auteurs d'œuvres musicales.

Non-violation de l'article 1 du Protocole no. 1 (protection de la propriété)

Non-violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable)

**Affaires relatives
au droit à des élections libres
(article 3 du Protocole n° 1)**

Ādamsons c. Lettonie

24.06.2008

L'affaire concernait l'impossibilité pour le requérant de se présenter aux élections en raison du fait qu'il avait été garde-frontières et que le corps des gardes-frontières était une force armée placée sous la supervision du KGB.

Violation de l'article 3 du Protocole n° 1

Podkolzina c. Lettonie

09.04.2002

L'affaire concernait la déclaration d'inéligibilité d'une candidate membre de la minorité russophone pour maîtrise insuffisante de la langue officielle.

Violation de l'article 3 du Protocole n° 1

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

Chambre

Mirolubovs et autres c. Lettonie

15.09.2009

L'affaire concernait l'intervention des autorités dans un conflit interne à une communauté vieille-orthodoxe.

Violation de l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)

Kornakovs et Moisejevs c. Lettonie

15.06.2006

L'affaire concernait entre autres l'interception de la correspondance d'un détenu avec la Cour européenne des droits de l'homme et l'infliction au requérant d'une sanction disciplinaire pour avoir envoyé une lettre à la Cour.

Notamment 2 violations de l'article 34 (droit de recours individuel)

Affaires marquantes, décisions rendues

Gaponenko c. Lettonie

15.06.2023

L'affaire concernait l'arrestation en 2018 et la détention ultérieure de M. Gaponenko pour diverses infractions pénales alléguées en rapport avec des actions dirigées contre l'indépendance nationale et pour incitation à la haine.

Requête irrecevable (manifestement mal fondée)

Larionovs c. Lettonie et Tess c. Lettonie

25.11.2014

Dans les deux requêtes, les requérants se plaignaient d'une application rétroactive de la loi pénale dans le cadre d'une procédure dirigée contre eux relativement à leurs actes durant la déportation en masse de lettons vers des régions éloignées de l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques) en mars 1949.

Requête irrecevable (manifestement mal fondée)

Kovalkovs c. Lettonie

31.01.2012

Le requérant se plaignait en particulier d'atteintes répétées à sa liberté de religion

en prison. Il invoquait l'article 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion)

[Requête irrecevable \(manifestement mal fondée\)](#)

Liepājnieks c. Lettonie

02.11.2010

L'affaire concernait la suppression du contrôle des loyers suite au rétablissement de l'indépendance de la Lettonie en 1991.

[Requête irrecevable \(défaut du statut de victime du requérant\)](#)

Affaires marquantes pendantes

Chambre

R.A. et autres c. Pologne (requête n° 42120/21) et H.M.M. et autres c. Lettonie (requête n° 42165/21)

La Cour a décidé d'indiquer des mesures provisoires dans ces affaires concernant les événements survenus aux frontières de la Pologne et de la Lettonie avec le Belarus en août 2021. Pour plus d'information, voir le [communiqué de presse](#).

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+33 (0)3 90 21 42 08**